



service
aménagement
du territoire
& urbanisme
MAIRIE DE PECHBONNIEU



Le dépôt de votre demande se fait **en mairie** ou **via la plateforme dédiée** (voir au verso). Aucun dépôt n'est accepté par mail.

Le service **URBANISME** est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

05 34 27 22 03
urba@ville-pechbonnieu.fr

Le délai d'instruction

Le délai d'instruction de votre dossier est de **2 mois**, à partir de la constitution du dossier complet.

Si votre bien se situe dans le périmètre des Bâtiments de France, ce délai est porté à **3 mois**.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE EXTENSION

Extension de plus de 20 m² (avec plus de 150 m² de surface de plancher totale) OU de plus de 40 m²

Pièces à fournir :

Formulaire **CERFA** n°13406*12

A remplir obligatoirement :

CADRE 1 – CADRE 2 – CADRE 3.1 – CADRE 4.1 – CADRE 4.2 – CADRE 4.3 – CADRE 4.4 – CADRE 8.

- Pour faciliter les échanges, penser à indiquer dans le CADRE 2 votre adresse mail et cocher la case.
- Le cadre CADRE 4.1 doit être rempli par un architecte si la surface totale dépasse 150 m².

Dans le cas contraire, cocher la dernière ligne du cadre.

- Le cadre CADRE 5 ne doit être complété que si le projet nécessite des démolitions.
- Les références cadastrales (page 9/19) sont à compléter si le projet porte sur plusieurs parcelles.
- Ne pas oublier de dater et signer dans la section 8 : **Engagement du (ou des) demandeurs**.

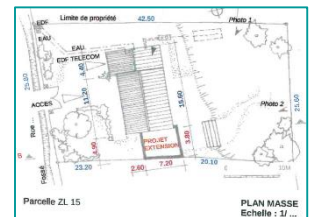
PCMI 1 – Plan de situation

Le plan de situation permet de situer votre terrain afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent à votre projet.



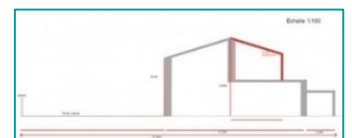
PCMI 2 – Plan de masse

Le plan de masse présente le projet positionné sur le terrain. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation, y compris par rapport aux constructions existantes, le cas échéant.



PCMI 3 – Plan de coupe

Le plan de coupe permet d'indiquer l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (le niveau du terrain naturel est à préciser).



PCMI 4 – Notice

La notice présente le projet (matériaux utilisés, couleurs...). Préciser le pourcentage d'espace vert après la réalisation des travaux (au moins 40 % du terrain).

PCMI 5 – Plan des façades et toitures

Doivent figurer les **4 façades** de la construction.



PCMI 6 – Insertion du projet

Ce document graphique permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes.

PCMI 7 – Document photographique de l'environnement proche

Ce document permet de situer le terrain dans l'environnement proche.

PCMI 8 – Document photographique dans le paysage lointain

Ce document permet de situer le terrain dans le paysage lointain.

PCMI 14 – L'attestation PPR

L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte l'art. R. 431-16f du Code de l'Urbanisme OU l'attestation dans laquelle vous vous engagez à respecter les dispositions du plan de prévention des risques (voir modèle au dos).

MODELE ATTESTATION PCMI14

Je soussigné

ATTESTE

que le projet faisant l'objet du permis de construire déposé pour le terrain situé

.....

sur la Commune de PECHBONNIEU (31140) respecte l'ensemble des mesures géotechniques forfaitaires prévues par le règlement du PPRS (Plan de prévention des risques de sécheresse) approuvé le 30 août 2005, en application de l'article R. 431-16e du Code de l'urbanisme.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à le

(Signature)

COMMENT DEPOSER SA DEMANDE ?



DEPÔT PAPIER

Je retire un dossier à l'accueil de la mairie de Pechbonnieu ou sur le site www.ville-pechbonnieu.fr (rubrique *Urbanisme et Environnement > Urbanisme > Déposer un dossier*)



Je remplis le formulaire et y joins les pièces graphiques nécessaires.



Je dépose mon dossier à la mairie de Pechbonnieu, dans la boîte aux lettres de la mairie ou par voie postale.



DEPÔT EN LIGNE

Je me rends sur <https://gnau27.operis.fr/coteauxbellevue/gnau>



Je clique sur le formulaire souhaité.



Je m'identifie via FranceConnect ou en créant un compte sur la plateforme.



Je suis les instructions de la plateforme pour déposer mon dossier.